

Systemes de parenté : sociétés matrilineaires

- ♣ Grande variabilité au sujet de la résidence
- ♣ Il n'existe pas de sociétés matriarcales, par contre en Mélanésie le rôle des femmes est très important, elles possèdent les palaces et les hommes les poulaillers.
Il y a par contre une grande variabilité sur le rôle des femmes ainsi que sur leur pouvoir.
- ♣ Théoriquement on peut se passer des maris, mais il y a seulement une société dans le monde où c'est comme ça (Na), partout ailleurs les mariages existent.
- ♣ Le lignage du père peut occuper un rôle important ou non
- ♣ Les liens frères/ sœurs sont plus importants que les liens entre époux, bien qu'il existe un dilemme entre l'attachement au père et l'appartenance au groupe de la mère.

Première société : Les Na de Chine (modèle *sui generis* – qui se génère seul)

Il n'y a pas de mari ni de père (il n'y a même pas de termes pour les désigner)

- Selon leur idéologie, une femme peut se reproduire seule, seulement l'enfant qui naîtra sera un monstre, pour éviter cela, elles ont des relations sexuelles avec des hommes. Les femmes ont plusieurs amants, mais ceux-ci ne peuvent pas passer la nuit ensemble, c'est seulement sexuel. Le soir les hommes partent dans les rues pour aller copuler.
- La résidence est natolocale, les frères et les sœurs habitent ensemble, les deux travaillent la terre, les enfants sont élevés par leur oncle maternel.
- Il y a depuis assez récemment certains mariages avec les Chinotibétains qui ont conquis les Na. Donc ils connaissent le mariage mais n'en veulent pas, même si le régime communisme chinois a tout fait pour les marier.

Deuxième société : Les Nayar de l'Inde

Le gouvernement ne veut pas qu'on les étudie car ils sont trop « barbares », c'est donc des anciennes données que l'on possède. Ils vivent sur la côte Malabar

- La résidence est natolocale (les frères, sœurs ainsi que les enfants de celles-ci vivent sous le même toit) Le *tavarad* est le groupe social.
- On marie les jeunes filles Nayar avec des brahmanes (d'une classe sociale plus élevée ce qui amène du prestige aux Nayar) On fait tout pour que mariage rate c'est un mariage d'arrangement et on divorce, l'important c'est d'avoir été marié.
- Les femmes ne restent pas chez les brahmanes, elles retournent chez elles et ont droit à un amant par nuit qui met son bouclier sur la porte pour indiquer aux autres que la place est déjà prise. Elle peut par contre avoir plusieurs amants différents, comme ils sont souvent à la guerre ou au service militaire, il en faut plusieurs.

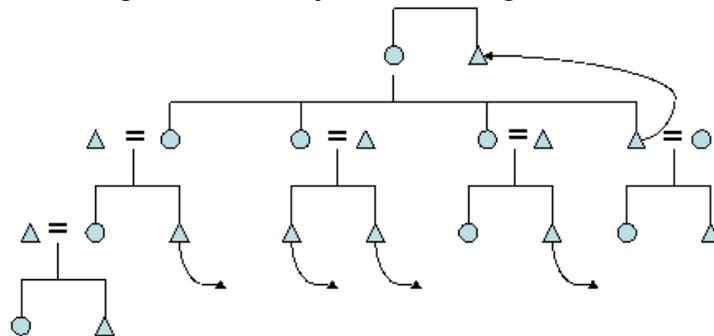
- Les enfants sont élevés par l'oncle maternel le plus âgé, c'est lui qui commande et qui s'occupe des terres et du bétail. Les femmes quant à elles cuisinent, travaillent aux champs et s'occupent de l'éducation des enfants.
- En général en Indes, c'est patrilinéaire, l'origine du mode de vie des Nayar pourrait être du au fait que les hommes lorsqu'ils ne sont pas à la guerre doivent se dépêcher pour pendant qu'ils sont libres.
- Pour rester matrilineaire, il y a une adaptation au système matrilineaire, en utilisant systématiquement une coutume indienne.

Troisième société : Les Hopi et les Navajo du Sud-Ouest des États-unis

- Chez les hopis, les femmes vivent en résidence matrilocale et les hommes en résidence uxorilocale.
- Les frères peuvent discuter et partager dans les agglomérations.
- Le divorce est très facile, si une femme n'est pas contente de son mari, elle le met à la porte et celui-ci retourne chez lui trouver une nouvelle épouse.
- On a mis les Navajo dans des réserves étendues et ils sont devenus éleveurs de moutons et se sont dispersés (ce qui théoriquement doit favoriser la patrilinéarité), mais ils se sont achetés des pick-up (ce qui favorise la matrilinearité).
- Les hommes ont le contrôle relativement facile sur les femmes du couple, mais ce n'est pas toujours possible.

Quatrième société : Les Yao du Malawi

- Agriculteurs matrilineaires, ils sont répartis dans des clans nommés et divisés en plusieurs lignages qui sont dispersés.
- C'est une société dont les membres sont souvent obligé de se déplacer (causé par une faible productivité), les champs s'épuisent rapidement donc ils doivent changer de terre fréquemment et la jachère est longue.



Le groupe effectif est formé par toutes les descendance féminines avec leur mari. Un frère de la génération supérieure va venir lorsque le l'homme du lignage meurt. On paie un dédommagement à la famille de la fille. Les enfants vont dans la famille de la mère car théoriquement ils sont du lignage de la mère.

- Pour les hommes, la résidence est uxorilocale sauf pour le chef de lignage (mbumba) lorsque celui-ci meurt, son neveu ou son frère le remplace.
- Pour les femmes, la résidence est matrilocale

- Le mbumba joue le rôle d'arbitre et il doit provenir du lignage, ils sont en petits villages et se séparent souvent.
- Les mariages se font ailleurs pour les hommes et la femme de le Mbumba.
- Il y a aussi beaucoup de divorces, un mari paresseux va être mis à la porte avec un dédommagement.
- Le noyau du groupe est donc le groupe de filles utérines, leurs filles (les maris de ceux-ci), leurs fils jusqu'à leur mariage, un frère, sa femme, leurs enfants jusqu'à l'âge du mariage. (rendu à 50 personnes ils scindent le groupe)

Cinquième société : Les Bemba du Zambé

- ils vivent dans une région avec une faible densité de population, ils ont un royaume assez fort, il ont donc une grande surface de terre pour cultiver. Ils restent à la même place durant un 1 ou 2 et ensuite ils partent et reviennent lorsqu'ils ont fait le tour des terres. En faisant ça, ils ont détruit la forêt en défrichant les terres, ils mettent le feu aux arbres ce qui augmente la fertilité des sols (on les a longtemps pris pour des stupides).
- Ils sont regroupés en clans matrilineaires d'une profondeur de 3 ou 4 générations pour le commun, de 13 à 20 générations pour ceux qui ont les fonctions officielles et de 25 à 30 générations pour le clan royal (citimukulu)
- Pour les nobles la succession est matrilineaire de type adelphique (frère à son neveu utérin), ce sont les hommes qui commandent et les femmes qui ont le devoir de reproduction en ayant des enfants masculins (afin qu'ils contrôlent) et des enfants féminins (afin qu'elles transmettent la lignée).
- Ils n'ont pas beaucoup de biens à hériter, ce qui est important c'est le rôle occupé et le système de redevance (commerce bemba où ils font le commerce de l'ivoire et qui favorise le clan royal). Le commerce donne des positions d'autorité.
- La résidence au mariage est uxori-local pour le mari, il paie le prix-de-la-fiancée mais il travaille pour les beaux-parents. Le gendre est entouré de prohibitions au début (il ne peut pas voir sa belle-mère) il doit passer une série de tests et de rites qui abolissent les tabous un à un pour terminer par celui de la belle-mère. Lorsque le gendre est totalement accepté des beaux-parents, il peut amener sa femme dans son matrilignage sans que les beaux-parents soient inquiets car le gendre a fait ses preuves. Mais comme c'est un bon parti et que les beaux-parents ont confiance en lui, le gendre peut décider de rester et de marier les autres sœurs de son épouse gratuitement (polygynie sororale) (40% partent et 60% restent)
- Les hommes peuvent avoir du pouvoir dans leur lignage, mais ils doivent y habiter pour cela, si le matrilignage d'origine est puissant, c'est un gros dilemme de choisir entre le pouvoir ou les femmes.
- Les droits sur les enfants sont partagés entre la mère et le frère de la mère : Avec le temps les droits de l'oncle maternel commencent à diminuer car il y avait exagération (pour payer ses dettes, un oncle maternel peut vendre le neveu ou marier gratuitement sa nièce)
- Il y a compétition entre le père et l'oncle maternel dans le cas où le père est un noble ou de forte personnalité : le père va favoriser ses neveux et ses fils s'il a beaucoup de pouvoir, il tente de capitaliser les deux côtés.

- Généralement, un homme commence sa carrière uxori-localement, ses filles restent avec lui un certains temps, elles vont se marier et ses gendres vont venir, il aura donc le support de ses gendres et des petits enfants.
- La cellule résidentielle est constituée du père de la mère les filles et leurs gendres, les petits enfants.
- Le noble peuvent se dispenser de la résidence uxori-locale, le mariage est fragile, un homme qui épouse une veuve ou une divorcée peut l'amener chez lui sans passer par les parents de la fille.
- La chefferie est héréditaire adelphiquement.
- Les neveux peuvent demander au chef du village un village indépendant où il amènera ses fils, femmes, sœurs et frères et belle-sœur divorcée.

♣ Le cycle de développement des couples domestiques est facile à voir dans les sociétés matrilineaires et beaucoup plus difficile dans les sociétés patrilineaires.

Sixième société : Les Kongo du Mayombe :

- ♣ Terminologie de parenté est la même, mais les mots n'ont pas les mêmes sens.
 - Question : Pourquoi ça a divergé si ce n'est pas à cause des contraintes écologiques?
- ♣ Les femmes vivent chez leur père jusqu'au mariage et ensuite vont vivre chez leur mari (virilocal) qui lui vit chez son oncle (avunculocalité) comme chez les Trobriandais.

Les femmes d'un lignage ne vivent jamais ensemble après le mariage, seuls les matrilineaires qui vivent ensemble sont les oncles matrilineaires, les neveux et petits-neveux utérins.
- ♣ Les lignages sont divisés en clans localisés.
 - Les femmes et les hommes contribuent à un fond commun du lignage.
 - Les femmes doivent participer à la bonne marche de la maison du mari (cuisine et culture des champs, mais le mari ne peut pas exiger plus sinon il devra payer un dédommagement à la femme)
 - Avec le temps libre, les femmes travaillent pour leur compte.
 - Les maris doivent allouer les terres à sa femme et la moitié du produit du travail de la femme lui revient et elle l'utilise pour elle ou pour la contribution au lignage.
 - La contribution sert à payer le prix-de-la-fiancée, les dépenses du mariage, les dépenses des cures (lors de maladies) et les dépenses des funérailles.
- CHEF**
 - C'est le chef du lignage (khazi) qui administre la caisse commune qui est constituée des contributions.
 - Le chef redistribue périodiquement les biens communs aux **neveux** (terres, palmiers, qui servent à faire de l'huile, du vin, des tresses de palmier et pour la construction des maisons.)

- Le chef protège les membres du lignage car ils proviennent tous de la même substance (ancêtre commun)

♣ Le patrilignage paie les funérailles

♣ Lors des litiges, on va à un tribunal pour savoir qui a tort.

♣ À cause de la résidence avunculocale, on permet la polygynie

- Le neveu va vivre chez son oncle lorsqu'il se marie ou lors des initiations.

♣ C'est le système classique pour Malinowski avec les Trobriandais.

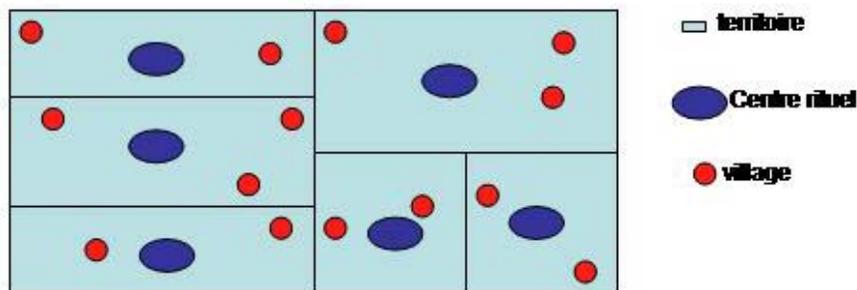
Septième société : Les Suku du Congo :

(Connus pour leurs sculptures et leurs masques de circoncision)

♣ Font partis d'un royaume qui dépendait du royaume du Congo.

♣ C'est un système matrilineaire divisé en lignage et en clan, c'est un système basé sur la résidence.

- Les femmes vivent chez leur père jusqu'au mariage et vont ensuite vivre chez leur mari (virilocal)
- Les hommes doivent rester le plus longtemps possible chez leur père (jusqu'à ce qu'il meurt) Ensuite, si le frère avait des frères utérins, le fils va rester avec ses oncles paternels.
- Les membres du lignage sont dispersés dans diverses localisations et vont former des villages.
- Les hommes appartiennent à des lignages différents à chaque village.



♣ Dans un territoire, il y a des villages où se trouvent divers lignages.

♣ Chaque territoire appartient à un lignage

♣ À chaque centre de village se trouve un centre rituel.

♣ Chaque village est administré par le centre rituel où 2 vieux du village y vivent en permanence.

- Comment aboutissent-ils au centre?
- Il y a un conflit entre le matrilineage et la règle de virilocalité et la règle de patrilocalité et l'obligation d'avoir deux personnes vivant au centre rituel.

- Il n'y a aucun pattern orienté et semble être distribué au hasard, mais la variation n'est pas gratuite, chaque type de résidence particulier est la conséquence d'évènements dans les d'évènements qui affectent la résidence d'une personne.
- On doit retracer les changements sur 2 ou 3 générations pour comprendre qui va au centre rituel. (Obligation de faire intervenir la diachronie pour comprendre où on est en synchronie.)

♣ Pas besoin de se segmenter car ils peuvent se voir souvent.

♣ Au point de vue démographique :

- 3 générations de matrilinéaire pour avoir un lignage autonome minimal.
 - o 2 ou 3 personnes de chacun des sexes
 - o Le total du lignage est de 25 à 30 personnes.

♣ Chaque lignage possède un nom, un chef (l'aîné le plus actif du lignage et il doit résider au centre rituel.)

♣ L'unité du lignage est expliquée comme étant une affaire charnelle (sang commun)

♣ C'est au centre du lignage qu'on remet les poteries indispensables au mariage des femmes, les remèdes de membres du matrilignage, **ceux qui transgressent les règles.**

♣ Un élément important du fonctionnement de la société est qu'on ne manque pas de terre, si on en venait à en manquer, alors il y aurait fort probablement des problèmes.

Rôles des sexes :

Les femmes cultivent (ce n'est pas difficile de cultiver car les terres sont très fertiles)

Les hommes défrichent la terre, ils chassent et ils pêchent.

Propriétés :

♣ Les territoires de chasse et de pêche appartiennent au matrilignage.

- Si on veut aller chasser dans un territoire, on doit demander la permission au centre rituel.

♣ La propriété individuelle est très connue et consistait, avant la colonisation, en des monnaies de croix de cuivre, mais c'est devenu trop lourd à transporter et maintenant ils utilisent de la vraie monnaie. Les maisons, outils et les animaux domestiques (poules, chèvres, moutons) font aussi partis de la propriété individuelle.

- Les propriétés individuelles peuvent être prêtées aux autres membres du matrilignages s'ils en ont besoin.

Héritage :

♣ Le fils reçoit l'arc et les flèches de son père (symbolique)

♣ Le reste de l'héritage passe d'oncle maternel à neveu utérin. Entre autre les fusils

Mariages :

Lorsqu'un homme se marie, ça intéresse trois lignages :

- la fiancée (reçoit 1/3 du prix-de-la-fiancée)
- Le fiancé

- Le lignage du père de la fiancée (il reçoit les 2/3 du prix-de-la-fiancée car il l'a élevé, c'est une sorte de dédommagement pour le « trouble » que la fille lui a donné.)

♣ Lors du mariage, la fille apporte ses ustensiles de cuisine et la marie lui donne une houe.

Caisses communes :

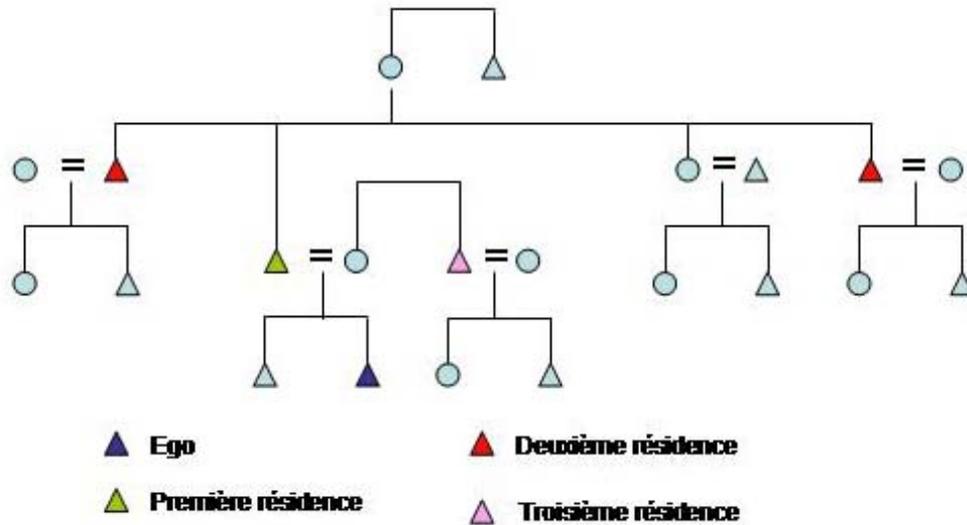
- Le travail fait par la femme en dehors de l'agriculture lui appartient.
- Les jeunes hommes travaillent pour le **lignage** et lorsqu'ils sont plus vieux, ils deviennent des aînés et c'est ses neveux utérins qui lui apportent les biens car il devient administrateur du lignage.

Enfants :

- ♣ Les enfants appartiennent au lignage de la mère.
 - Si quelqu'un fait une plainte contre l'enfant, c'est judiciairement le lignage de la mère qui paie les amendes.
 - Si quelqu'un est malade, c'est le matrilignage de la mère qui paie.
- ♣ Les fils vivent avec leur père jusqu'à sa mort et ensuite les aînés du clan du père toujours vivant vont continuer à recevoir une portion de la viande tuée par l'homme.
 - Les relations père-fils sont très affectueuses car ils ne se doivent rien.
 - Les relations neveux utérins- oncle maternel sont moins bonnes, car le neveu a intérêt à voir l'oncle mourir pour avoir ses biens.

Résidence :

- ♣ La femme jusqu'à son mariage vit chez son père, une fois mariée elle va vivre chez son mari et tant qu'elle reste avec lui tout est ok.
 - Elle peut divorcer ou devenir veuve alors si elle ne se remarie pas, elle va résider chez 1 de ses oncles maternel ou de ses frères utérins.
- ♣ L'homme reste chez son père jusqu'à la mort de son père et ensuite :
 - Va rester avec les frères utérins du père
 - Lorsque ceux-ci meurent, il peut aller chez son oncle maternel avec toute sa famille (avunculocalité)
 - S'il est assez vieux, il peut aller au centre du village, dépend du village.
 - Précédé de déménagement de 3 générations, c'est assez simple pour un individu



- ♣ Les fonctionnaires sont riches et se font des maisons en brique qui ne sont pas déménageables.
 - On court-circuite le processus en construisant des maisons en dur directement au centre du village.

Sociétés matrilineaires en général :

- ♣ Lorsque les aspects matrilineaires sont restés, on accélère l'avunculocalité.
- ♣ Les sociétés matrilineaires ont potentiel d'adaptation que l'on n'aurait pas pensé, ça fonctionne aussi bien que les sociétés patrilineaires.

QUESTION D'EXAMEN : Décrivez les diverses formes que peuvent prendre les sociétés matrilineaires.